



**SEMESTRES 1 ET 2 ENVIRONNEMENT – TERRE - EVOLUTION
PARCOURS VIGNE ET TERROIR**

Modalités d'admission

■ de plein droit :

étudiants titulaires d'une Licence des Sciences de la vigne (180 ECTS), d'une Licence de Biologie à spécialisation végétale, environnementale ou du Diplôme National d'Œnologue.

■ sur sélection :

Les étudiants titulaires d'une autre Licence ou autre diplôme correspondant à une validation de 180 ECTS.

Les candidats étrangers doivent justifier de diplômes équivalents aux précédents et avoir acquis un niveau minimum de connaissance de la langue française (Diplôme Supérieur d'Etudes Françaises ou équivalent).

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

Tableau de répartition des enseignements et contrôle des connaissances

SEMESTRE 1

UE 1	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Géologie de surface	Géomorphologie	12	8	4		24		CC+CT	2	1	3
	Sciences du sol	12		14		26		CC+CT	2	1	3
TOTAL UE1		24	8	18		50	6	CC+CT	3	3	6

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Méthodes pour les Sciences de la Terre et de l'Environnement	Statistiques	8		8		16		CT	2		2
	SIG, télédétection et cartographie 3D	10		24		34		CC+CT	2	2	4
TOTAL UE2		18		32		50	6	CC+CT	4	2	6

UE 3	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Anglais	Anglais		25			25				3	
TOTAL UE3			25			25	3	CC		3	3

UE4	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Agronomie viticole	Bases agronomiques	4	4			8					
	Sciences du sol	10	8	8		26					
	Microbiologie des sols	4		10		14					
	Nutrition minérale - Fertilisation	10	8	4		22					
TOTAL UE 4		28	20	22		70	8	CC + CT + CT oral	3 + 3	2	8

UE 5	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Climatologie	Climatologie	20	5			25					
TOTAL UE5		20	5			25	3	CT	3		3

UE 6	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Droit Réglementation	Droit rural	8				8					
	Droit des marques	9	4			13					
	Droit sur les marchandises	9				9					
TOTAL UE6		26	4			30	4	CT	4		4

TOTAL S1		116	62	72		250	30		18	12	30
-----------------	--	------------	-----------	-----------	--	------------	-----------	--	-----------	-----------	-----------

SEMESTRE 2

UE7	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Projet professionnel	Préparation au projet		9			9					
	Stage ou TER			50		50					
	Visites terrain domaines, entreprises			11		11					
TOTAL UE 7			9	61		70	8	CT	8		8

UE 8	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Biochimie et génétique de la vigne	Biochimie métabolique	15	15	10		40					
	Exploration des ressources génétiques		8	5		13					
	Amélioration et transformation génétique	8	5			13					
	Mécanismes de défense	8	2	4		14					
TOTAL UE8		31	30	19		80	10	CC + CT + CT oral	3 + 3	4	10

UE 9	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Sciences économiques sociales et de gestion - communication management	Comptabilité	6	3			9	6		4	2	6
	Marketing	8				8					
	Techniques de vente	10				10					
	Economie viti-vinicole	11				11					
	Management	6	6			12					
TOTAL UE9		41	9			50	6	CC + CT			

UE 10	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Option	VitDNO/IPM/ autres		50			50	6				
TOTAL UE10			50			50	6	CT	6		6

TOTAL S2	72	98	80			250	30		24	6	30
-----------------	-----------	-----------	-----------	--	--	------------	-----------	--	-----------	----------	-----------

Modalités de contrôle des connaissances

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr/>

● Sessions d'examen : précisions

La première session a lieu à l'issue de la semaine de révisions suivant la fin des cours du premier semestre. Une deuxième session a lieu dans la semaine à l'issue de la semaine de révisions suivant la fin des cours du second semestre. Une session de rattrapage est organisée dans les 15 jours suivant la communication des résultats de la deuxième session.

● Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Contacts

Responsables du diplôme : Sophie TROUVELOT

Secrétariat-scolarité : Emmanuelle LAVRADOR 03.80.39.61.90
emmanuelle.lavrador@u-bourgogne.fr

Composante de rattachement : IUUV